

## **II - Des territoires inégalement intégrés à la mondialisation**

### **II - A) - Facteurs et dynamiques des territoires dans la mondialisation**

- Q° 1 p. 135

> Il s'agit d'un **planisphère de synthèse**. La **projection Bertin (1953)** présente de **faibles distorsions au niveau de l'hémisphère nord**, autrement dit **là où se concentrent les pôles majeurs de la mondialisation**. À l'inverse, les déformations au niveau de l'hémisphère sud matérialisent le statut encore largement périphérique de l'Afrique, de l'Amérique latine et de l'Océanie, continents éloignés des centres d'impulsion de l'espace mondial.

- Q° 2 p. 135

> La **Triade** concentre les **principales villes mondiales et les façades maritimes les plus actives**. La distance entre l'Australie et les pôles majeurs de l'espace mondial se trouve compensée par le caractère ancien de son insertion aux circuits de la mondialisation.

Le Brésil et l'Afrique du Sud font figure de **puissances régionales émergentes** tandis que la Russie s'efforce de réinvestir les différentes composantes de la superpuissance soviétique dont elle est l'héritière.

Certains pays présentent une insertion plus spécialisée dans la mondialisation liée à l'exportation de **matières premières énergétiques** (États du Golfe, Venezuela, Nigeria...) ou agricoles (Chili, Argentine), à leur **développement industriel** (Tigres asiatiques, Mexique...) ou encore à l'économie des services (Turquie, PECO).

Les **pays les moins intégrés** à l'espace mondial se concentrent essentiellement en Afrique, en Asie Centrale et, plus ponctuellement, en Asie du Sud-Est et en Amérique latine (Caraïbe, Mésio-Amérique, Guyanes...).

La plupart des **PMA font figure de territoires en marge** de la mondialisation permettant d'établir un lien entre niveau de développement et insertion dans l'économie mondialisée.

- Q° 3 p. 135

> Le **caractère sélectif de la mondialisation** confère un **rôle d'impulsion à un nombre limité de pôles** au sein de l'espace mondial. Ces **centres majeurs** de la mondialisation **sont en nombre croissant**. En effet, si

les pays et les métropoles de la Triade tiennent leur rang, la **montée en puissance des pôles asiatiques ainsi que des puissances émergentes** témoigne de la **capacité de la mondialisation à bouleverser les hiérarchies territoriales**. Celles-ci reposent sur la capacité des différents pôles à s'insérer dans les réseaux et à exercer une influence sur les régions qui les entourent et même bien au-delà.

- En quoi les inégalités croissantes affectent aussi les espaces maritimes ?

> Cette intégration croissante des territoires au système-monde affecte aussi les **espaces maritimes** qui constituent une **catégorie particulière** de territoires suscitant les **convoitises**. Ils permettent la **mise en relation des espaces de production et des lieux de consommation** à travers le monde et sont ainsi **au cœur d'enjeux stratégiques mondiaux**. Leur **surveillance** et leur **sécurisation** sont un **élément essentiel du commerce mondial**.

- Quels avantages/inconvénients permettent à un territoire d'être plus ou moins intégré à la mondialisation ?

> Les territoires sont **inégaux face à la mondialisation**, en **fonction des avantages** qu'ils offrent : **situation et accessibilité** (présence de voies de communication, d'un hub, d'un réseau ADSL...), **ouverture à l'innovation** (aux activités de recherche), **qualités de la main-d'œuvre** (hautement qualifiée dans des pôles universitaires de renommée mondiale ou peu diplômée et peu coûteuse attirant les unités de production), **stabilité politique donc économique** du pays, **conditions d'accueil** (fiscalité, équipements...).

- Quels sont en général les acteurs d'un territoire favorables à l'ouverture de ce territoire à la mondialisation ?

> Cette mise en valeur des territoires est le fait d'**acteurs favorables à l'ouverture** et qui développent des **stratégies convergentes**. Entrepreneurs et **entreprises** sont incontournables par leur dynamisme et leur capacité d'innovation et d'accumulation des capitaux. L'**État** donne des impulsions et met en place les conditions politiques et sociales, juridiques et fiscales nécessaires à l'innovation et à l'ouverture.

- Le rayonnement et l'attractivité d'un territoire sont-ils immuables ?

> Cette mise en valeur rend possible la modernisation, le rayonnement et l'attractivité de ces territoires. Les **situations ne sont donc pas immuables** et les **atouts de certains espaces peuvent évoluer** : un territoire attractif peut cesser de l'être dans le cas de **salaires trop élevés ou d'éloignement** par rapport aux lieux de consommation et voir ses usines se délocaliser dans des zones plus attractives. A l'inverse, la **découverte de nouvelles ressources** ou de ressources rares (ex. le lithium), une **situation revalorisée** dans le cadre des échanges mondiaux, de **nouvelles stratégies d'acteurs locaux**, notamment de PME innovantes soutenues par d'importantes firmes (clusters), des **changements de politiques** (fiscalité allégée, zone franche...), sont des atouts qui peuvent changer rapidement le statut d'un territoire dans la mondialisation. **La géographie des pôles et espaces majeurs de la mondialisation n'est pas figée.**

Par conséquent, la **complémentarité et la compétition entre les territoires**, mais aussi les capacités à répondre aux crises économiques sont des facteurs majeurs d'évolution de l'espace mondialisé.

- Q° doc. 1 p. 137

> Dans un contexte de **maritimisation du commerce mondial**, les **ports** se livrent à une **forte concurrence** pour capter les flux de marchandises parcourant les océans. L'exemple européen montre que les **façades les plus actives sont celles qui desservent les espaces moteurs de la mondialisation**. C'est ainsi que la **Northern Range**, façade maritime ayant pour **hinterland la mégalopole européenne** et pour **foreland l'ensemble de l'espace mondial**, apparaît comme **une des principales rangées portuaires de la planète**. L'exemple méditerranéen montre que **des ports se développent aussi le long des principales voies maritimes** en vue de capter les flux du commerce mondial et de les **redistribuer à une échelle régionale** (ports de conteneurs essentiellement).

- Q° doc. 2 p. 137

> Les **principaux aéroports mondiaux sont avant tout des hubs**, c'est-à-dire des **points nodaux** permettant **l'éclatement des flux et leur redistribution**. Cependant, tous ne fonctionnent **pas à la même échelle**. Ainsi, l'aéroport d'**Atlanta** gère des **flux essentiellement nationaux** (seulement 10 % de trafic international) et dans le cas des **États-Unis**, comme

en **Chine** et en **Australie**, **l'avion** est un **moyen de transport** au service de la **maîtrise de territoires nationaux immenses**.

Le trafic de l'aéroport de **Dubaï** est presque exclusivement **international** puisque l'émirat s'est érigé en véritable **plaque tournante du trafic aérien** entre l'Europe, le Moyen-Orient et l'Asie. Ainsi, les aéroports sont au service d'une intégration par les flux à différentes échelles en permettant les voyages d'affaires (essentiellement entre les pôles de la Triade) aussi bien que le tourisme et les migrations de travailleurs.

- Q<sup>o</sup> doc. 3 p. 137

> Le planisphère témoigne de l'**attractivité des pays concentrant les universités les plus réputées** auprès des étudiants étrangers.

Les **pays anglophones (langue de la mondialisation)** apparaissent comme étant **les plus attractifs**. Des établissements tels que **Harvard, Stanford, Princeton, Yale, Columbia, le MIT** ou encore Berkeley expliquent, entre autres, le poids écrasant des États-Unis.

**L'Europe**, où le programme d'échange **Erasmus** a **stimulé la mobilité des étudiants**, n'est pas en reste, notamment le Royaume-Uni dont certaines universités jouissent d'une réputation très ancienne (Cambridge, Oxford, Imperial College of London).

**Moins étendu**, le **bassin de recrutement des pays émergents** n'en témoigne pas moins de leur **rayonnement régional** (Chine, Singapour, Afrique du Sud, Corée du Sud...) souvent lié à des **logiques d'influence culturelle** (Russie et les PECO, Turquie et les pays d'Asie centrale...).

Cette géographie est aussi **un facteur d'explication du brain drain** puisque bon nombre d'étudiants ayant effectué l'ensemble ou une partie de leurs études à l'étranger y cherchent ensuite une place sur le marché du travail.

## II – Des territoires inégalement intégrés à la mondialisation

### II – B) - Les territoires intégrés à la mondialisation

#### 1° - les centres d'impulsion

- Q° doc. 1 p. 139

> Le planisphère fait apparaître le **poids fondamental des pôles de la Triade** (Amérique du Nord, Europe de l'Ouest et Asie Orientale) tout en soulignant le **rôle des nouvelles puissances en voie d'affirmation** (puissances émergentes et pays émergents) sur tous les continents.

Ainsi, si les **villes mondiales se concentrent avant tout dans les pays de la Triade**, on constate le **poids croissant de certaines métropoles du Sud** (Mumbai, Santiago, São Paulo, Dubaï...) semblant suivre une trajectoire similaire à celles des **ex-Dragons asiatiques** (Séoul, Hong Kong, Singapour) qui occupent désormais les **rangs supérieurs de la hiérarchie urbaine mondiale**.

- Q° doc. 2 p. 139

> Alors que durant la Guerre froide, l'espace mondial s'organisait de manière bipolaire (autour des deux superpuissances), de nos jours il se fait davantage **multipolaire**.

En effet, si les **États-Unis** apparaissent comme l'**unique puissance globale**, ils doivent **composer avec des pôles jouant un rôle prépondérant** dans l'économie mondiale depuis longtemps déjà (**Europe de l'Ouest, Japon**) ou bien de manière plus récente (**Chine**), ainsi qu'avec un certain nombre de **puissances régionales** (Brésil, Inde...) et une **Russie** qui retrouve une part de l'influence qu'avait autrefois l'URSS.

Ces pôles n'ont donc pas tous un poids similaire : **on peut les hiérarchiser**. Toutefois, **cet extrait** ne se limitant qu'à une approche à l'échelle mondiale, il **ne met pas en évidence l'inégale intégration des États cités dans la mondialisation, de même qu'il n'est pas question du rôle moteur des métropoles**.

#### 2° - les métropoles mondiales, pôles majeurs de la mondialisation

- Qu'est-ce qu'une métropole ?

- Qu'est-ce qu'une métropole mondiale ?

> *Les métropoles et en particulier les villes mondiales sont des pôles privilégiés de la mondialisation. La notion de « ville mondiale » ne repose **pas uniquement sur des critères quantitatifs** (nombre d'habitants ou valeur de la production), mais **avant tout sur sa capacité à contrôler l'économie mondiale et les flux : sièges des FTN, grandes places boursières et marchés majeurs de capitaux** (Wall Street à NY, la City à Londres, Paris, Tokyo, Singapour, Shanghai), **concentration d'activités du tertiaire supérieur, universités...** Ainsi, Paris concentre 45% des emplois stratégiques français (emplois de niveau cadre, ingénieur ou équivalent dans les secteurs de gestion, recherche-industrie, informatique, assurances, arts, transports...). La **dimension culturelle** n'est pas moins décisive : création artistique et musées de niveau mondial, rôle de direction des grands médias, accueil de congrès internationaux, rôle touristique important...*

- Environ combien de villes sont dans le monde des métropoles mondiales ? Listez-en quelques une. En quoi sont-elles au cœur de la mondialisation ?

> *Au total, **une 50aine de villes** répondent à ces critères, **en tête** desquelles les différents indicateurs placent **NY, Tokyo, Londres et Paris**. Ces villes mondiales sont les **nœuds privilégiés de la production** et de la **circulation de la richesse, des hommes, des savoirs et de la recherche, des informations et de la production** grâce à leur **haut niveau d'équipement et de qualification**. Les **plus puissantes** de ces villes **forment des mégalo-pôles**.*

- Qu'est-ce qu'une mégalo-pôle ? En quoi sont-elles au cœur de la mondialisation ?

> *Grande région urbaine formée par un tissu urbain continu de plusieurs métropoles qui se rejoignent. Façade maritime, interface.*

- Qu'est-ce que l'archipel mégapolitain mondial (AMM) ? Décrivez-le.

> *Fonctionnant en **réseaux**, les **villes mondiales** sont organisées en une **hiérarchie urbaine mondiale et continentale**. Si les métropoles du Nord (NY, Londres, Paris, Tokyo) gardent un réel et puissant avantage, la montée des puissances et pays émergents se traduit par la **métropolisation spectaculaire de grands pôles** (Pékin, Shanghai, Sao Paulo, Bombay,*



*Istanbul...)* qui monopolisent les activités modernes et internationalisées. Mais l'explosion urbaine engendre des oppositions sociales et urbaines majeures et des dysfonctionnements : ceintures de bidonvilles, déficits d'équipements collectifs, sous-investissements et infrastructures...

On nomme « **archipel mégapolitain mondial** » l'ensemble des villes importantes qui, par leur poids économique, culturel, scientifique et politique concourent à la direction du système-monde (**ensemble des villes mondiales connectées en réseaux, qui sont les centres d'impulsion de la mondialisation**).

### **3° - D'autres territoires majeurs de la mondialisation à forte spécificité**

- Q° 1 p. 141

> Une zone franche est un **périmètre délimité** au sein duquel les entreprises ne sont **pas soumises au régime douanier et fiscal en vigueur** dans le pays d'accueil. Elles sont spécialisées dans **redistribution de marchandises**, la **fabrication de biens manufacturés** le plus souvent à faible niveau technologique mais aussi la **prestation de services informatiques**.

- Q° 2 p. 141

> À l'échelle mondiale, elles se trouvent **aussi bien dans les pays du Nord que dans les pays du Sud**. Cependant, si les États-Unis en ont très tôt développé (dès les années 1930) de nombreuses pour **stimuler le développement du commerce extérieur**, elles peuvent aussi être le fruit de stratégies d'aménagement du territoire destinées au **développement de quartiers en difficultés** (en France comme aux États-Unis, il s'agit alors de zones franches d'influence locale, peu insérées dans les circuits économiques mondiaux). Elles sont particulièrement nombreuses en Asie orientale où elles ont été mises au service de la captation des IDE, de l'industrialisation et du décollage économique régional. Leur développement dans le bassin Caraïbe permet d'approvisionner le marché nord-américain tout comme celles des PECO et des PSEM alimentent l'Europe.

À l'échelle locale, les zones franches sont localisées à proximité d'infrastructures de transport (port, aéroport) facilitant l'exportation de gros volumes de marchandises.

- Q° 3 p. 141

> Les zones franches résultent de la **synergie de différents acteurs**. Les **acteurs politiques** (États, collectivités territoriales) sont les seuls à pouvoir autoriser le statut d'exception qui les caractérise. Celui-ci est destiné à attirer les **entreprises industrielles ou de services** au cœur de l'activité de la zone franche qui ne peut fonctionner sans une main-d'œuvre généralement très nombreuse.

Ainsi, les zones franches dépendent de **flux de capitaux massifs** (les investissements directs étrangers mais aussi des financements locaux).

Les emplois ainsi créés attirent une **main-d'œuvre** qui peut être d'origine immigrée (flux migratoires) comme c'est le cas dans les pays du golfe Persique.

Enfin, elles génèrent des **flux de marchandises** destinées à être exportées mais aussi des **flux d'informations** dans le cas des zones franches spécialisées dans le traitement des données informatiques ou bien les centres d'appels téléphoniques.

- Q° 7 p. 141

> Les zones franches constituent un **facteur d'intensification et de polarisation des flux** de différentes natures.

En premier lieu, elles permettent aux pays concernés de **capter des capitaux** : elles participent donc à l'explosion des échanges financiers en attirant les IDE.

Elles facilitent la **participation des territoires aux échanges** de marchandises en générant aussi bien des flux d'importation que des flux d'exportation.

Ainsi, elles offrent aux **pays du Sud une alternative à l'insertion à la mondialisation** par la seule exportation des matières premières ou la captation des flux touristiques.

Elles constituent enfin un **facteur d'accélération des mobilités internationales** en rendant certains territoires attractifs pour les travailleurs.

- En quoi les paradis fiscaux peuvent-ils être des acteurs majeurs de la mondialisation ?

> Atouts financiers décisifs donc **regroupement** de nébuleuses de sociétés écran à des FTN.



- Imaginez-vous d'autres types d'espaces spécifiques pouvant jouer un rôle dans la mondialisation ?

> Les **territoires d'innovation** bénéficiant des atouts de la recherche scientifique, de firmes innovantes, d'une main-d'œuvre très qualifiée (Silicon Valley), **espaces agricoles productivistes**... Enfin, par leur accessibilité renforcée et par leurs aménités climatiques, les **espaces du tourisme international** répondent aux attentes d'une clientèle mondiale (Baléares, Hawaï, Floride, Caraïbes...).

En la diversifiant, les **évolutions récentes de l'espace mondial ont rendu plus complexe la géographie des pôles et des espaces majeurs de la mondialisation.**

## II – Des territoires inégalement intégrés à la mondialisation

### II – C) - Territoires et sociétés en marge de la mondialisation

#### 1° - Des inégalités croissantes

- Quel pourcentage de la richesse mondiale détiennent les 1 % les plus riches de la Terre ?

> *Le patrimoine mondial total détenu par les habitants de la planète est estimé à **240 900 milliards de dollars en 2013, soit une moyenne de 51 634 dollars par individu**. Ce patrimoine est réparti de façon profondément inéquitable : **83,3 % est détenu par seulement 8,4 % de la population** dont le niveau de fortune est supérieur à 100 000 dollars. Les **1 % les plus fortunés contrôleraient pas moins de 46 % du patrimoine mondial total**. En revanche, ceux dont la valeur de leur patrimoine est inférieure à 10 000 dollars (**68,7 % de la population mondiale**) **disposent seulement de 3 % de l'ensemble**.*

<https://www.inegalites.fr/La-repartition-du-patrimoine-dans-le-monde>

- Quel % de la population mondiale vit en dessous du seuil de pauvreté ?

> *Le nombre de personnes vivant sous le seuil d'extrême pauvreté (1,90 dollar par jour et par personne) dans le monde a diminué d'un peu plus d'un milliard en trente ans, passant de **1,9 milliard en 1981 à 800 millions en 2013**, selon la Banque mondiale. Une évolution d'autant plus positive que, dans le même temps, la population mondiale est passée de 4,5 à 7,2 milliards d'individus. Du coup, le taux d'extrême pauvreté a été divisé par 3,9 : **10,7 % de la population mondiale vit aujourd'hui avec moins de 1,90 dollar par jour, contre 42,2 % il y a 30 ans**.*

[https://www.inegalites.fr/La-grande-pauvrete-baisse-dans-le-monde-mais-de-fortes-inegalites-persistent?id\\_theme=26](https://www.inegalites.fr/La-grande-pauvrete-baisse-dans-le-monde-mais-de-fortes-inegalites-persistent?id_theme=26)

- Quel % de la population des pays du Nord vit en dessous du seuil de pauvreté ? En France ?

> ***7,3 % des Européens, soit 87 millions de personnes**, vivaient sous le seuil de pauvreté en 2014, si on prend en compte le **seuil à 60 % du revenu médian national**. Les Pays-Bas (11,6 %), la Norvège (11,9 %) et le Danemark (12,2 %) font partie des pays où le taux de pauvreté est le plus faible. Au RU, pays du Nord, 25% des enfants vivent sous le seuil de pauvreté. Avec un taux à **13,6 %**, **le niveau de la pauvreté en France** est également*

parmi les plus bas d'Europe. Il est même le plus faible des pays les plus peuplés.

[https://www.inegalites.fr/La-pauvrete-en-Europe?id\\_theme=23](https://www.inegalites.fr/La-pauvrete-en-Europe?id_theme=23)

- Qu'est-ce que le quart-monde ?

> Le **quart-monde** (ou quart monde) désigne :

- dans les **pays développés, la partie de la population la plus défavorisée**, vivant dans la misère et la précarité de ressources, **au-dessous du seuil de pauvreté** ;
- l'ensemble des **pays en développement qui sont les plus pauvres**, souvent parce qu'ils sont démunis de matières premières. L'usage de "quart-monde" est plus rare dans ce sens.

- Quel % de la population mondiale est en situation de sous-nutrition ?

> Selon les estimations du rapport sur «l'insécurité alimentaire dans le monde», **870 millions de personnes sont encore sous-alimentées dans le monde (12,5% de la population mondiale)**, dont l'immense majorité (852 millions de personnes) vit dans les pays en développement (soit 14,9% de leur population).

- Quel % de la population mondiale n'a pas accès à l'eau potable ?

> Un peu moins d'un tiers de la population mondiale (**30%**), soit près de **2,1 milliards de personnes**.

- Cette problématique ne touche-t-elle que des pays sous-développés ?

> Cette problématique touche de **plus en plus les pays développés**, soit par **mauvaise qualité de l'eau** la rendant impropre à la consommation, soit par **pénurie d'eau**. Ex. 96% des consommateurs français ont accès à une eau de très bonne qualité. A l'inverse **2,8 millions de personnes en France boivent une eau contaminée**. Les réseaux de distribution citadins sont épargnés, ceux des petites villes de moins de 500 habitants en zones rurales ou montagneuses sont les plus touchés. Les pesticides (5 % des réseaux de distribution dans 2271 communes) et les nitrates (0,8% des réseaux de distribution dans 370 communes) issus de l'activité agricole sont en tête des contaminants.

- Quel % de la population mondiale n'a pas accès à l'électricité ?

> En 2014, **1,06 milliard de personnes dans le monde** n'avaient pas encore l'électricité.

- Quel % de la population mondiale n'a pas accès à un réseau d'assainissement ?

> **4,5 milliards de personnes dans le monde, soit 60% de la population**, ne disposent pas de services d'assainissement gérés en toute sécurité.

- En quoi ces problématiques freinent-elles le développement et donc l'intégration à la mondialisation de ces populations ?

> **Perte de temps** pour prélever de l'eau ou des ressources énergétiques, ce qui est **limite la scolarisation** des enfants notamment des filles et le **travail salarié des femmes** ; **insécurité hydrique** ; problème d'**hygiène** et de propagation de maladies / **épidémies** ; le manque d'accès à l'électricité **freine le travail scolaire, l'ouverture au monde, l'industrialisation.**

## **2° - Une grande diversité d'échelles et de territoires**

- Quelles sont les inégalités territoriales et sociales à l'échelle mondiale ?

> On trouve ces **inégalités territoriales et sociales dans tous les pays**, du Nord comme du Sud et à toutes les échelles.

Ce sont les **différences Nord/Sud, à nuancer** à l'**échelle tri-continentale** : par exemple, bien que dans les Suds, l'Amérique du Sud est beaucoup plus développée que l'Afrique et l'Asie, et à l'**échelle intra-continentale** : par exemple, les pays du Maghreb sont plus développés que ceux de l'Afrique subsaharienne ou les pays d'Europe orientale sont moins développés que ceux du reste de l'Europe.

D'une façon générale, les **PMA**, au nombre de 48, représentent les États les plus marginaux. Définis en 1971 par l'ONU (à partir de 3 critères : revenu/hbt, importance de la production industrielle dans le RNB, taux d'alphabétisation), ils **cumulent les blocages économiques et sociaux les plus importants** les plaçant à l'écart des grands circuits d'échanges mondiaux. 33 sont situés en Afrique subsaharienne, 9 en Asie et 5 dans le Pacifique.

- Quelles sont les inégalités territoriales et sociales à l'échelle nationale ?

> **Tous les États, du Nord comme du Sud comptent des territoires et des sociétés en marge de la mondialisation.** Les **inégalités entre villes et campagnes** reflètent la marginalisation des dernières dans un monde dominé par les villes. Des **régions entières peuvent être également délaissées** : Ouest chinois, Amazonie brésilienne et péruvienne, Mezzogiorno italien...

Indice de Gini : <http://www.cosmovisions.com/RangDistributionRevenus.htm>).

Ces disparités sont **extrêmement importantes lorsque il s'agit d'un pays ou d'une puissance émergents.** Dans les pays du Nord, **l'intervention des politiques publiques compensent en partie ces inégalités** (aides sociales, familiales, salaire minimum, ...).

Ex. en France, Avec 44,8 % de pauvres, Grigny – dans la banlieue sud de Paris – est la commune où le taux de pauvreté est le plus élevé de France. Ce niveau est trois fois plus élevé que la moyenne nationale (14 %). Non loin de Grigny, on trouve Clichy-sous-Bois, Aubervilliers et La Courneuve : quatorze des vingt communes où le taux de pauvreté est le plus élevé se situent en banlieue parisienne. Roubaix, Maubeuge, Béziers, Vaulx-en-Velin, Lens et Mulhouse complètent le classement.

L'Île-de-France a un PIB deux fois supérieur au Languedoc-Roussillon, à la Picardie ou la Corse.

- Quelles sont les inégalités territoriales et sociales à l'échelle locale ?

> Dans les agglomérations, les habitants **se regroupent** souvent par classe sociale et par revenu, accentuant les **inégalités d'accès à l'emploi, l'éducation, culture et transport pour certains quartiers périphériques.**

Ex. en France, treize des vingt communes où le taux de pauvreté est le plus faible sont situées en Île-de France (Gif-sur-Yvette, Le Chesnay, Vélizy-Villacoublay...). La coexistence de taux pauvreté élevés et faibles dans un espace limité illustre l'ampleur des écarts au sein de la région capitale. En parcourant les quatre kilomètres qui séparent le centre-ville de Saint-Ouen (au nord de Paris) et celui de Levallois-Perret (à l'ouest), on passe de 29 % de pauvres à 9 %.

Ex. Les **gated communities**, véritable ghettos pour riches.

La mondialisation a pour conséquence une **explosion généralisée des inégalités territoriales et sociales** entre bénéficiaires et exclus de la mondialisation.

### **3° - Les facteurs de la marginalisation**

- Quels facteurs peuvent expliquer ces inégalités et ces marginalisations ?

> La marginalisation résulte d'une **complexe combinaison de facteurs**.

Sauf dans les milieux extrêmes dont l'articulation à l'espace mondial est conditionnée à la présence de ressources minières et énergétiques recherchées, les **conditions naturelles n'ont souvent qu'un rôle secondaire**.

La **distance et la difficulté d'accès aux réseaux** de la mondialisation sont des **handicaps majeurs**. La plupart des **PMA sont enclavés** : Niger, Tchad, Mali, Afghanistan, Népal... La **distance peut être aussi culturelle** : la mondialisation est un produit de la culture occidentale qui s'est imposée au cours de l'histoire.

Les **causes politiques**, notamment en Afrique, sont souvent **très importantes**. L'instabilité politique, les conflits ou des régimes prônant l'autarcie rendent difficiles les contacts avec l'extérieur, parfois même avec les ONG (Somalie, Myanmar, Corée du Nord...)

Les situations de marginalisation, présents dans tous les États à des degrés divers, rendent compte des **difficultés à réduire les inégalités dans une économie mondialisée**.

## **II – Des territoires inégalement intégrés à la mondialisation**

### **II – D) – Croquis obligatoire**

pp. 134-135 (fond de carte à demander, également disponible sur le site)



### **III- ESPACES MARITIMES, APPROCHE GÉOSTRATÉGIQUE**

#### **III – A) - Des espaces maritimes de plus en plus convoités**

- Qu'est-ce qu'un littoral ?

> Le ***littoral*** est la bande de terre constituant la zone comprise entre une étendue maritime et la terre ferme, le continent, ou l'arrière-pays. Son exacte définition est cependant difficile à déterminer compte tenu des différents concepts qui lui sont accordés (exemples : géographiques, géomorphologiques, océanographiques, biologiques, juridiques, populaires).

*Selon les échelles retenues, le littoral peut s'étendre de quelques centaines de mètres à plusieurs kilomètres de part et d'autre de la limite terre-eau*

- Qu'est-ce qu'une façade maritime ?

> Une *façade maritime* est une région littorale équipée avec plusieurs grands ports proches, desservant un territoire terrestre économiquement très développé, permettant à ce dernier d'échanger avec les autres territoires et le grand large. Les principales façades maritimes structurent le commerce mondial de marchandises.

- Qu'est-ce qu'une interface ?

> une zone *limitrophe* entre deux espaces (région, ville, pays..) qui sert à des échanges commerciaux et culturels (comme une frontière, une façade maritime ou un hub).

- Q° 1 p. 145

> La «*maritimisation*» des échanges mondiaux renforce le rôle des points de passage les plus fréquentés et les plus indispensables au fonctionnement de l'économie mondiale (caps, canaux interocéaniques et détroits). Les trafics illicites et l'immigration clandestine y transitant rendent ces points nodaux particulièrement sensibles.

*De nombreux acteurs (États, entreprises, pirates, terroristes) s'efforcent de contrôler ces flux et de s'appropriier les ressources des océans (halieutiques, minérales et énergétiques) ce qui n'est pas sans déclencher des tensions entre les intérêts des États et ceux de la communauté internationale, entre exploitation à des fins de profit et gestion durable.*

- Q° 2 p. 145

> *Ce planisphère de synthèse utilise la projection Bertin (1953). Il met clairement en évidence l'immensité des espaces océaniques, en particulier celle de l'océan Pacifique tout en permettant la cartographie du principal axe de navigation circumterrestre. Sans recourir à la projection azimutale centrée sur le pôle nord, il permet une bonne lisibilité de l'Arctique où se développent des enjeux géostratégiques particulièrement évocateurs.*

### **III- ESPACES MARITIMES, APPROCHE GÉOSTRATÉGIQUE**

#### **III – B) - Des espaces de plus en plus disputés**

- Qu'est-ce que la liberté des mers ?

> *la possibilité pour tout navire d'aller dans n'importe quel port pour y déposer ses marchandises et d'en repartir pour toute destination est un enjeu majeur du monde actuel.*

- Pourquoi est-ce un enjeu majeur de la mondialisation ?

> *Il est essentiel dans le cadre de la mondialisation de **sécuriser les routes maritimes**. De plus, les États se sont lancés dans une véritable « **course à la mer** » pour **s'approprier l'espace maritime obstacle à la liberté des mers**.*

- Comment s'explique la multiplication des conflits et tensions liés aux mers, océans et à leurs littoraux ?

> *La multiplication des conflits frontaliers littoraux ou maritimes et des tensions dans les mers et océans est un facteur nouveau qui s'explique par la concentration des routes maritimes: explosion de la piraterie (Corne de l'Afrique), multiplication des trafics illicites et de l'immigration clandestine, tensions autour des détroits (Ormuz, Malacca), ou de la possession d'îles ou d'archipels liée à la volonté de contrôler certaines routes maritimes, contrôle de zones de pêche...*

*On en compte aujourd'hui environ 70. Ainsi, la France et le Canada se sont opposés autour de St Pierre et Miquelon au sujet de la pêche, la France et l'Espagne dans le golfe de Gascogne. D'autres conflits au sujet des îles Kouriles ont lieu entre la Russie et le Japon, et surtout en mer de Chine méridionale. Si certains conflits sont réglés dans le cadre de négociations internationales (Russie-Norvège, Brunei-Malaisie...), d'autres ne voient pas d'issue et peuvent avoir des répercussions mondiales (Israël-Liban et surtout mer de Chine méridionale).*

- Q° doc. 2 p. 147

> *L'appropriation de la mer de Chine méridionale met aux prises un grand nombre d'acteurs étatiques puisque si les principales tensions opposent le Vietnam et la Chine, les Philippines, la Malaisie, le sultanat de Brunei et Taïwan ont aussi formulé des revendications territoriales. Il faut dire que la*

délimitation des zones économiques exclusives représente un enjeu de taille dans cette mer riche en hydrocarbures ainsi qu'en ressources halieutiques, et traversée par l'une des voies maritimes les plus fréquentées au monde.

- Qu'est-ce que la conférence de Montego Bay ?

> Afin de favoriser le règlement pacifique des conflits, la **conférence de Montego Bay de 1982** (entrée en vigueur en 1994) a créé la **Convention des Nations Unies sur le droit de la mer** (CNUDM), ratifiée par 133 pays en 2011. Cette convention définit un nouveau **droit maritime international** qui distingue différents espaces dont les ZEE. La haute mer, totalement libre, couvre 64% des océans et les grands fonds sont déclarés « biens communs de l'humanité ».

La surveillance et la maîtrise des mers, des océans et des détroits constituent un enjeu géopolitique majeur : le canal de Suez fut fermé de 1967 à 1975 à la suite de la guerre des Six-Jours. Trafics d'armes, de drogues, de migrants et piraterie maritime explosent depuis 15 ans. Pour y faire face, les opérations internationales se multiplient dans les Caraïbes, en Méditerranée, dans l'océan Indien... Le contrôle et la sécurisation des routes sont assurés par les États les plus impliqués dans la mondialisation. Ils reflètent la hiérarchie des puissances mais on assiste à un renforcement général des marines de guerre. 10 États disposent de 84% de la flotte militaire mondiale, dont les EU 40%. Mais les pays émergents : Chine, Inde, Brésil suivent la même évolution ainsi que certaines puissances régionales telles que la Turquie, Taiwan, la Corée du Sud, le Pakistan...

- Qu'est-ce que le droit de la mer ?

> Le **droit de la mer** est constitué par l'ensemble des règles relatives à l'utilisation des espaces maritimes, c'est-à-dire « les étendues d'eau salée, en communication libre et naturelle » par les sujets du droit international, au premier rang desquels figurent les États.

Le droit de la mer définit donc juridiquement d'une part les espaces maritimes (eaux intérieures, mer territoriale, zone contiguë, zone économique exclusive, plateau continental, haute mer, régimes particuliers des détroits internationaux et des États archipels), d'autre part les droits et les devoirs des États dans ces espaces, notamment ceux de navigation et d'exploitation des

ressources économiques, ainsi que ceux de la protection du milieu marin. Le droit de la mer est au centre d'enjeux géopolitiques.

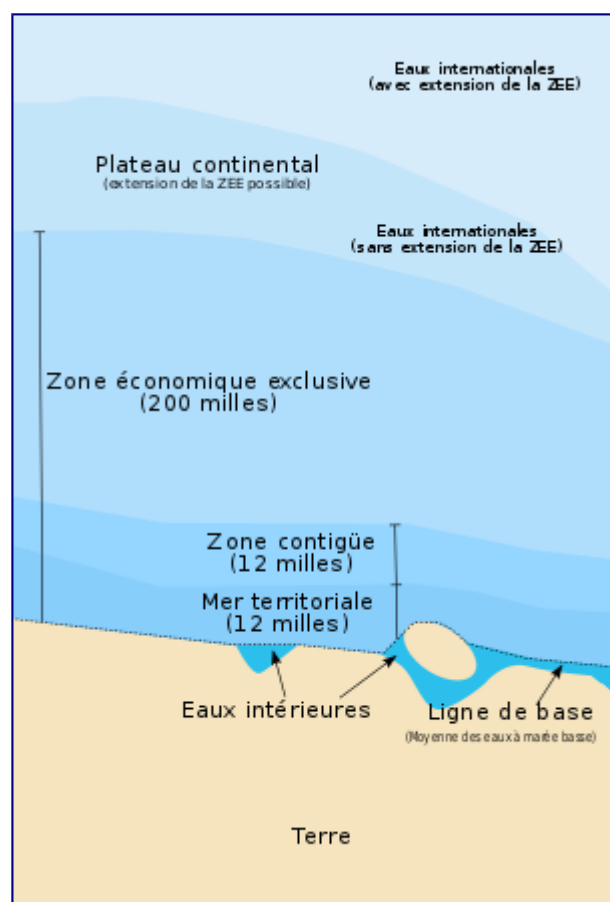
- Quelles en sont les principales prescriptions ?

> *Délimitation d'espaces maritimes avec des prescriptions de droit sur ces espaces. Juin 2016 : 168 pays ont ratifié ou adhéré à la Convention et 157 pays ont signé (ce qui s'explique par les simples adhésions de certains États, comme le Royaume-Uni, et les autres cas, comme celui de la Slovénie).*

*Pays ayant signé mais non encore ratifié — (15) Afghanistan, Bhoutan, Burundi, Cambodge, États-Unis, République centrafricaine, Colombie, Salvador, Éthiopie, Corée du Nord, Libye, Liechtenstein, Rwanda, Émirats arabes unis, Iran.*

*Pays n'ayant pas signé — (17) Andorre, Azerbaïdjan, Érythrée, Israël, Kazakhstan, Kirghizistan, Pérou, Saint-Marin, Soudan du Sud, Syrie, Tadjikistan, Timor oriental, Turquie, Turkménistan, Ouzbékistan, Vatican, Venezuela.*

*Typologie des espaces maritimes :*



*On entend par mers ou espaces maritimes, au regard du droit international, les étendues d'eau salée, en communication libre et naturelle. Ceci exclut donc les eaux douces et les mers intérieures comme la mer Caspienne ou la mer Morte.*

## **Les espaces maritimes annexés au territoire terrestre**

\* *Les eaux intérieures (du territoire aux lignes de base) : Il s'agit des eaux incluses entre le rivage et la ligne de base à partir de laquelle est mesurée la largeur de la mer territoriale. Les ports, les havres, les rades, les estuaires, les baies historiques sont dans les eaux intérieures.*

*La souveraineté de l'État y est totale. L'accès à ces eaux est du seul ressort de l'État côtier, dont les lois et règlements sont pleinement applicables.*

\* *La mer territoriale (des lignes de base jusqu'à 12 milles au maximum) : L'État exerce sa souveraineté sur les eaux territoriales : sur la nappe d'eau, mais aussi sur le fond et le sous-sol ainsi que sur l'espace aérien surjacent. Les navires étrangers, qu'il s'agisse de navires de commerce ou de navires de guerre, ont un droit de passage inoffensif dans la mer territoriale. Le passage ne doit pas cependant « porter atteinte à la paix, au bon ordre et à la sécurité de l'État côtier ». L'État côtier peut suspendre temporairement le droit de passage inoffensif des navires étrangers (en raison de manœuvres militaires).*

\* *Les détroits internationaux : Les détroits font communiquer deux mers par une portion de mer insérée entre deux bandes de terre. La convention de Montego Bay ne remet pas en cause le régime juridique des détroits où le passage est réglementé depuis longtemps par des conventions ad hoc (les détroits turcs — Dardanelles et Bosphore — sont régis par la convention de Montreux de 1936, le détroit de Gibraltar par une convention de 1912). Cependant, elle reconnaît un droit de passage en transit, sans entrave et pacifique, à tous les navires. Ce droit de passage en transit, qui ne peut être suspendu, s'applique tant aux navires qu'aux aéronefs sur l'espace aérien surjacent, pourvu qu'il demeure pacifique.*

\* *Les eaux archipélagiques : Ce concept a été créé par la convention de Montego Bay pour les États archipels comme l'Indonésie ou les Philippines. Les États archipels doivent répondre à des critères précis qui permettent de déterminer le tracé des lignes de base tout en limitant les abus. Les États dont une partie est continentale et l'autre insulaire (la Grèce) ne rentrent pas dans cette catégorie.*

\* *La zone contiguë (de la limite extérieure de la mer territoriale jusqu'à 24 milles des lignes de base) : D'une largeur maximale de 12 milles au-delà de la limite extérieure de la mer territoriale, il s'agit d'un « espace tampon » où l'État ne dispose que de quelques compétences finalisées (contrôles pour prévenir et réprimer les infractions aux lois nationales dans certains domaines).*

## **Les espaces sur lesquels l'État côtier exerce des droits souverains en matière économique**



\* *Le plateau continental* : Géographiquement, il s'agit de la bordure immergée du littoral descendant en pente douce sous la mer. La définition juridique est différente : tous les États en ont un, de 200 milles marins à partir des lignes de base mesurant la largeur de la mer territoriale. Il s'agit d'une définition complexe et bancal, pour des raisons plus politiques et diplomatiques que juridiques qui est le fruit d'un compromis entre les États n'ayant géographiquement pas de plateau continental naturel et ceux en ayant un très vaste. La convention de Montego Bay en définit les critères :

1. le plateau continental juridique s'étend à partir des lignes de base sur 200 milles marins au minimum, même s'il n'y a pas de plateau continental géologique ;
2. si le plateau continental naturel excède les 200 milles marins, il s'arrêtera juridiquement au rebord externe de la marge continentale, c'est-à-dire là où tout plateau continental cesse géologiquement ;
3. en tout état de cause, le plateau continental juridique ne peut s'étendre au-delà d'une limite maximale : soit 350 milles marins à partir des lignes de base, soit 100 milles marins au-delà de l'isobathe 2 500 mètres (c'est-à-dire la ligne reliant les points d'égale profondeur = 2 500 m). L'État riverain est libre de choisir entre le critère de distance et le critère de profondeur le critère le plus favorable.

Le régime juridique du plateau continental ne concerne que le fond et le sous-sol au-delà de la mer territoriale. L'État côtier dispose de droits souverains relatifs à l'exploitation et l'exploration des ressources naturelles du plateau continental, ce qui porte sur les fonds marins et leur sous-sol, à l'exclusion des eaux surjacentes.

\* *La zone économique exclusive (ZEE)* : La zone économique exclusive est d'une largeur maximale de 200 milles (370 km) au-delà des lignes de base. L'État côtier dispose de « droits souverains aux fins d'exploration et d'exploitation, de conservation et de gestion des ressources naturelles, des eaux surjacentes aux fonds marins, des fonds marins et de leur sous-sol ». L'État côtier peut donc réglementer l'activité de pêche, notamment fixer le volume autorisé des captures.

L'État côtier a les droits souverains en ce qui concerne l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles biologiques ou non biologiques des eaux surjacentes aux fonds marins, des fonds marins et de leur sous-sol. Il a aussi les droits aux fins de conservation et de gestion des ressources naturelles biologiques (à l'exception des espèces sédentaire qui relève du régime du plateau continental) ou non biologiques, par exemple: quota de pêche, les périodes de pêche...

### **Les espaces maritimes internationaux**

\* *La haute mer (au-delà de la ZEE)* : La haute mer commence au-delà de la limite extérieure de la ZEE et représente 64 % de la surface des océans. Le principe de la liberté y prévaut : liberté de navigation, de survol, de la pêche, de la recherche scientifique, de poser des câbles et des pipe-lines, de construire des îles artificielles.

*L'ordre juridique qui s'y applique est celui des autorités de l'État dont le navire bat le pavillon. C'est donc une compétence personnelle, fondée sur la nationalité du navire. Les États côtiers disposent seulement d'un droit de poursuite en haute mer, lorsque la poursuite a commencé dans une zone relevant de la juridiction de l'État poursuivant.*

*Les conventions internationales se sont multipliées pour réglementer la pêche en haute mer, pour la protection d'espèces spécifiques (baleine, thon) ou même en 1995 à propos des stocks chevauchants (les ressources halieutiques qui sont à cheval sur la ZEE et sur la haute mer) et dans ce cas, vers une extension des compétences de l'État côtier.*

*\* La zone internationale des fonds marins : La zone internationale des fonds marins (appelée la « Zone ») est constituée par les fonds marins. Elle commence là où sombrent les plateaux continentaux. La Zone échappe à toute appropriation ; « Bien commun », elle doit être uniquement utilisée « à des fins exclusivement pacifiques » et exploitée « dans l'intérêt de l'humanité tout entière ». Si l'appropriation nationale des ressources de la Zone est interdite, la convention instaure un régime d'appropriation collective à travers l'Autorité internationale des fonds marins qui agit pour le compte de l'humanité tout entière, mais elle pourrait elle-même tirer un revenu (taxes) de cette exploitation par l'intermédiaire d'un organe spécifique, l'Entreprise (non encore mis en œuvre).*

# THE 35 MOST POWERFUL MILITARIES IN THE WORLD

For better or worse, the strength of a country's military is directly linked to its influence on the world stage. To make sense of a country's actual strength, we have compiled key elements that comprise the 35 strongest militaries around the world according to a ranking published by Global Firepower. Quality of equipment, training, and professionalism of each military is not taken into account.

 = World leader



COUNTRY	OVERALL RANKING	MANPOWER	TANKS	AIRCRAFT	NUCLEAR WARHEADS	AIRCRAFT CARRIERS	SUBMARINES	BUDGET
UNITED STATES	1	145,212,012	8,325	13,603	7,506	10	72	612,500,000,000
RUSSIA	2	88,117,271	15,000	3,002	8,484	1	63	76,600,000,000
CHINA	3	749,610,775	9,150	2,788	250	1	69	128,000,000,000
INDIA	4	615,201,067	3,569	1,785	80 - 100	2	17	46,000,000,000
UNITED KINGDOM	5	29,164,233	407	908	225	1	11	53,600,000,000
FRANCE	6	28,802,096	423	1,203	300	1	10	43,000,000,000
GERMANY	7	36,417,842	408	710	0	0	4	45,000,000,000
TURKEY	8	41,637,773	3,657	989	0	0	14	18,185,000,000
SOUTH KOREA	9	25,609,290	2,346	1,303	0	0	14	33,700,000,000
JAPAN	10	53,608,446	767	1,595	0	1	16	49,100,000,000
ISRAEL	11	3,511,190	3,870	680	80 - 200	0	14	15,000,000,000
ITALY	12	27,866,443	600	795	0	2	6	34,000,000,000
EGYPT	13	41,157,220	4,767	1,100	0	0	4	4,400,000,000
BRAZIL	14	106,794,621	489	748	0	1	5	33,142,000,000
PAKISTAN	15	93,351,401	3,124	847	90-110	0	8	7,000,000,000
CANADA	16	15,786,816	201	404	0	0	4	18,000,000,000
TAIWAN	17	12,190,243	2,005	775	0	0	4	10,725,000,000
POLAND	18	18,830,448	1,063	475	0	0	5	18,170,000,000
INDONESIA	19	129,075,188	374	381	0	0	2	6,900,000,000
AUSTRALIA	20	10,500,000	59	395	0	0	6	26,100,000,000
UKRAINE	21	22,244,294	4,112	400	0	0	1	4,880,000,000
IRAN	22	46,247,556	2,409	481	0	0	31	6,300,000,000
VIETNAM	23	50,645,430	3,200	413	0	0	1	3,365,000,000
THAILAND	24	35,444,716	740	543	0	1	0	5,390,000,000
SAUDI ARABIA	25	15,246,507	1,095	652	0	0	0	56,725,000,000
SYRIA	26	11,560,588	4,950	473	0	0	0	1,872,000,000
SWITZERLAND	27	3,614,595	200	175	0	0	0	4,830,000,000
SPAIN	28	22,964,245	415	531	0	1	3	11,600,000,000
SWEDEN	29	4,062,455	280	216	0	0	5	6,215,000,000
CZECH REPUBLIC	30	4,914,460	123	109	0	0	0	2,220,000,000
ALGERIA	31	20,387,681	1,050	404	0	0	6	10,570,000,000
NETHERLANDS	32	7,728,129	0	160	0	0	4	9,840,000,000
MEXICO	33	58,179,064	0	373	0	0	0	7,000,000,000
BELGIUM	34	4,650,921	52	166	<10	0	0	5,085,000,000
NORTH KOREA	35	12,933,972	6,600	943	0	0	78	7,500,000,000

### **III- ESPACES MARITIMES, APPROCHE GÉOSTRATÉGIQUE**

#### **III – C) – Croquis obligatoire**

pp. 144-145 (*fond de carte à demander, également disponible sur le site*)